

Comptes de dépôt: Foire aux questions

Nouveau Réapprovisionnement du compte de dépôt

1. Qu'est-ce qu'un réapprovisionnement de compte de dépôt? [Réponse](#)
2. Qu'est-ce qu'un solde minimum? [Réponse](#)
3. Qu'est-ce qu'un solde maximum? [Réponse](#)
4. Comment fonctionnent les soldes minimum et maximum? [Réponse](#)
5. Puis-je utiliser un compte en fiducie pour le service de réapprovisionnement? [Réponse](#)
6. Comment cela apparaîtra-t-il sur mon relevé de compte du Bureau des titres fonciers? [Réponse](#)
7. Comment puis-je changer les paramètres de mon réapprovisionnement? [Réponse](#)

Nouveau Virement électronique de fonds

8. Qu'est-ce qu'un virement électronique de fonds? [Réponse](#)
9. Comment puis-je payer si j'envoie un fichier à l'enregistrement électronique? [Réponse](#)
10. Puis-je faire enregistrer un fichier s'il n'y a pas assez de fonds dans le compte? [Réponse](#)
11. Comment puis-je changer mes coordonnées bancaires pour les virements électroniques de fonds? [Réponse](#)
12. Combien de fois le solde du compte de dépôt du Bureau des titres fonciers est-il mis à jour dans l'enregistrement électronique? [Réponse](#)
13. Qui choisit le nom du virement électronique de fonds que je vois sur l'écran de paiement dans l'enregistrement électronique? [Réponse](#)
14. Pour quels services peut-on utiliser un virement électronique de fonds? [Réponse](#)

Firmes, comptes et utilisateurs

15. Devons-nous créer une firme et ouvrir un compte de dépôt du bureau des titres fonciers? [Réponse](#)
16. Si nous avons plusieurs bureaux ou divisions, devons-nous avoir un seul compte de dépôt du bureau des titres fonciers pour gérer le tout ou pouvons-nous avoir plusieurs comptes de dépôt? [Réponse](#)
17. À quoi mon administrateur de compte a-t-il accès? [Réponse](#)
18. Qui a besoin d'un identificateur d'utilisateur dans notre firme? [Réponse](#)
19. Qui peut utiliser les comptes de dépôt du Bureau des titres fonciers, des virements électroniques de fonds et du réapprovisionnement? [Réponse](#)
20. Comment dois-je m'y prendre pour changer notre administrateur d'entreprise ou de compte de dépôt? [Réponse](#)

21. Peut-on mettre en place un « super utilisateur » ayant accès à tous nos comptes et à tout ce qui se trouve sur le profil ou dans l'espace de travail de chacun des utilisateurs?
[Réponse](#)
22. Comment dois-je m'y prendre pour ajouter ou supprimer un accès d'utilisateur aux applications de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments ou pour changer nos profils d'utilisateur et nos questions de sécurité? [Réponse](#)
23. Comment puis-je ajouter ou supprimer des noms d'utilisateurs de notre compte de dépôt du Bureau des titres fonciers? [Réponse](#)
24. La question de sécurité est-elle utilisée pour toute l'entreprise ou pour chaque utilisateur individuel? [Réponse](#)
25. Puis-je avoir un seul identificateur d'utilisateur pour tous les services en ligne de l'Office d'enregistrement? Puis-je utiliser le même identificateur d'utilisateur pour travailler pour le compte de plusieurs entreprises? [Réponse](#)
26. Sommes-nous tenus de garder un fonds de caisse dans notre compte de dépôt du bureau des titres fonciers? [Réponse](#)
27. Quel montant de fonds de caisse recommandez-vous que nous gardions dans notre compte de dépôt du bureau des titres fonciers? [Réponse](#)
28. Comment puis-je approvisionner mon compte de dépôt du Bureau des titres fonciers?
[Réponse](#)
29. Que se passe-t-il si un chèque, un virement électronique de fonds ou un réapprovisionnement est refusé pour insuffisance de provision? [Réponse](#)
30. Si j'envoie une demande d'enregistrement d'une série en format papier accompagnée d'un paiement, mais que celui-ci est insuffisant, est-ce que ma série sera quand même enregistrée? [Réponse](#)
31. À quel moment un chèque fourni avec une demande d'enregistrement de documents papier ou de service est-il déposé sur le compte de dépôt du bureau des titres fonciers?
[Réponse](#)
32. Dans quel délai les chèques à usage général sont-ils appliqués au compte? [Réponse](#)
33. Dans quel délai les reçus de transaction sont-ils fournis? [Réponse](#)
34. Puis-je consulter à tout moment le relevé de notre compte de dépôt du bureau des titres fonciers? [Réponse](#)
35. Pouvons-nous exporter un relevé quotidien des transactions effectuées sur notre compte à des fins de recouvrement des coûts? [Réponse](#)
36. Quels renseignements apparaissent sur mon relevé de compte? [Réponse](#)

Remboursements

37. Si je fournis plus de fonds que nécessaire pour payer un service ou un enregistrement, que devient l'argent supplémentaire? [Réponse](#)
38. Comment puis-je demander le remboursement de l'argent qui se trouve sur notre compte de dépôt du bureau des titres fonciers? [Réponse](#)

39. Qui peut signer une demande/transmission visant un remboursement et dois-je enregistrer le document original? [Réponse](#)
40. Combien de temps faut-il à l'Office d'enregistrement des titres et des instruments pour traiter ma demande de remboursement? [Réponse](#)
41. Pourquoi l'Office d'enregistrement des titres et des instruments a-t-il établi ces politiques de remboursement? [Réponse](#)

Rapport de dossier de client

42. Qu'est-ce qu'un rapport de dossier de client? [Réponse](#)
43. Comment puis-je garantir qu'une recherche ou un enregistrement apparaîtra sur le même rapport de dossier de client? [Réponse](#)
44. Si une série présente des écarts (excédent ou déficit) et que je dépose de l'argent après l'acceptation ou le rejet de la série, un autre rapport de dossier de client est-il créé? [Réponse](#)
45. Où le rapport de dossier de client est-il envoyé? [Réponse](#)
46. Les rapports de dossier de client sont-ils accessibles en ligne? [Réponse](#)

Demande détaillée d'enregistrement

47. Est-ce qu'on nous imposera des frais de rejet si la Demande détaillée d'enregistrement n'est pas remplie correctement? [Réponse](#)

Nouveau Réapprovisionnement du compte de dépôt

1. Qu'est-ce qu'un réapprovisionnement de compte de dépôt?

Il s'agit d'un virement électronique de fonds utilisé pour réapprovisionner votre compte de dépôt du Bureau des titres fonciers. Lorsque le solde de votre compte de dépôt du Bureau des titres fonciers atteint le montant minimum que vous avez déterminé, des fonds sont prélevés de votre compte en banque et transférés dans votre compte de dépôt du Bureau des titres fonciers. Ces virements sont effectués à trois fois reprises chaque jour ouvrable.

2. Qu'est-ce qu'un solde minimum?

Il s'agit du montant minimum que vous voulez conserver en permanence dans votre compte du Bureau des titres fonciers. Lorsque les fonds dans votre compte passent sous ce niveau, notre système enclenche le réapprovisionnement de votre compte.

3. Qu'est-ce qu'un solde maximum?

Il s'agit du montant maximum que vous voulez conserver dans votre compte de dépôt du Bureau des titres fonciers.

4. Comment fonctionnent les soldes minimum et maximum?

Lorsque le solde de votre compte de dépôt atteint le minimum que vous avez déterminé, nous réapprovisionnons votre compte du Bureau des titres fonciers jusqu'au montant maximum que vous avez choisi.

Par exemple : supposons que vous avez choisi un solde minimum de 100 \$ et un solde maximum de 500 \$. Lorsque le solde de votre compte atteint 100 \$ ou moins, notre système demande automatiquement à votre compte bancaire les fonds nécessaires pour ramener votre solde à 500 \$.

5. Puis-je utiliser un compte en fiducie pour le service de réapprovisionnement?

L'Office d'enregistrement des titres et des instruments ne surveille pas cet aspect des choses et prélèvera les fonds du compte que vous avez indiqué sur votre Formule de demande des clients. Si vous êtes un avocat ou un cabinet d'avocats, veuillez consulter les règlements de votre barreau.

6. Comment cela apparaîtra-t-il sur mon relevé de compte du Bureau des titres fonciers?

La description de votre relevé indiquera « Dépôt pour réapprovisionnement par virement électronique de fonds » ainsi que le montant prélevé.

Statement of Account: 2363

For July 07, 2017 To July 07, 2017

Derrick's Test Firm
125 Test Avenue
Winnipeg Manitoba R1R 1R1**The Property Registry**

A Service Provider for the Province of Manitoba

ACCOUNT SUMMARY

Date	Receipt #	Client File #	Transaction	Location	Debit	Credit	Balance
Firm	Details	Reg/Serv/Cheq#	FMV	QTY	Amount	Tax	Total
			Closing Balance Previous Period			Credit	\$17,076.60
2017/07/07	4591	Top up deposit	SALE	Winnipeg	400.00		17,476.60
29651	EFT Topup Deposit					400.00	(400.00)
Totals This Period					0.00	400.00	
Closing Balance This Period						Credit	17,476.60

Transactions by Location for Statement Period:			
Office	Debits	Credits	Net
Winnipeg	0.00	400.00	400.00
Totals	0.00	400.00	400.00

7. Comment puis-je changer les paramètres de mon réapprovisionnement?

Utilisez la Formule de demande des clients pour changer la limite minimum ou maximum de votre réapprovisionnement ou vos coordonnées bancaires.

Nouveau Virement électronique de fonds**8. Qu'est-ce qu'un virement électronique de fonds?**

Il s'agit d'un mode de paiement offert pour l'enregistrement électronique et qui permet de prélever directement des fonds du compte en banque de votre choix.

9. Comment puis-je payer si j'envoie un fichier à l'enregistrement électronique?

Vous pouvez payer les fichiers envoyés à l'enregistrement électronique par l'intermédiaire d'un compte de dépôt du Bureau des titres fonciers ou par virement électronique de fonds.

10. Puis-je faire enregistrer un fichier s'il n'y a pas assez de fonds dans le compte?

Vous ne pourrez pas utiliser votre compte de dépôt du Bureau des titres fonciers pour payer l'enregistrement électronique d'un fichier si les fonds sont insuffisants. Vous pouvez toujours payer par virement électronique de fonds si cette option est activée.

11. Comment puis-je changer mes coordonnées bancaires pour les virements électroniques de fonds?

Servez-vous de la Formule de demande des clients pour modifier n'importe quelle partie de vos coordonnées bancaires.

12. Combien de fois le solde du compte de dépôt du Bureau des titres fonciers est-il mis à jour dans l'enregistrement électronique?

Durant les heures d'enregistrement normales de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments, le solde est mis à jour chaque fois qu'un dossier est enregistré. À la fermeture des heures d'enregistrement, soit à 15 h (heure normale du Centre), le solde ne change plus jusqu'à la prochaine ouverture, et cela, quel que soit le nombre de fichiers envoyés pendant les heures de fermeture. Cela est dû au fait qu'aucun droit n'est imposé avant l'enregistrement des documents.

13. Qui choisit le nom du virement électronique de fonds que je vois sur l'écran de paiement dans l'enregistrement électronique?

L'administrateur de votre firme choisit un nom chaque fois que votre firme présente une demande d'ouverture de compte de virement électronique de fonds.

14. Pour quels services peut-on utiliser un virement électronique de fonds?

Le virement électronique de fonds n'est utilisable que dans l'enregistrement électronique.

Firmes, comptes et utilisateurs

15. Devons-nous créer une firme et ouvrir un compte de dépôt du bureau des titres fonciers?

Tous les clients qui font régulièrement affaire avec l'Office d'enregistrement des titres et des instruments sont tenus de créer une firme et d'utiliser un compte de dépôt du bureau des titres fonciers.

16. Si nous avons plusieurs bureaux ou divisions, devons-nous avoir un seul compte de dépôt du bureau des titres fonciers pour gérer le tout ou pouvons-nous avoir plusieurs comptes de dépôt?

Pour gérer plusieurs bureaux ou divisions, vous avez le choix entre diverses solutions :

- a. créer une firme avec un compte de dépôt du bureau des titres fonciers que tout le monde utilise;
- b. créer une firme avec plusieurs comptes de dépôt du bureau des titres fonciers et donner à différents utilisateurs accès à différents comptes;
- c. créer une firme et un compte de dépôt du bureau des titres fonciers par bureau ou division.

17. À quoi mon administrateur de compte a-t-il accès?

L'administrateur du compte de dépôt a des permissions spéciales pour consulter les relevés de compte et pour gérer, au nom de votre firme ou de votre organisme, les autorisations d'accès au compte de dépôt du Bureau des titres fonciers.

18. Qui a besoin d'un identificateur d'utilisateur dans notre firme?

Un identificateur d'utilisateur est nécessaire pour toute personne de votre firme qui :

- ✓ fait des recherches en utilisant les services en ligne de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments;
- ✓ fait des enregistrements par l'intermédiaire des services en ligne de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments;
- ✓ est un arpenteur-géomètre du Manitoba;
- ✓ est l'administrateur de la firme;
- ✓ est l'administrateur du compte;
- ✓ est un avocat qui supervise des transactions relatives aux titres fonciers.

Essentiellement, toute personne de votre firme qui doit utiliser, superviser ou gérer les services en ligne ou des comptes de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments a besoin d'un identificateur d'utilisateur.

19. Qui peut utiliser les comptes de dépôt du Bureau des titres fonciers, des virements électroniques de fonds et du réapprovisionnement?

Les firmes peuvent faire une demande pour utiliser les comptes de dépôt du Bureau des titres fonciers, des virements électroniques de fonds et du réapprovisionnement.

20. Comment dois-je m'y prendre pour changer notre administrateur d'entreprise ou de compte de dépôt?

- a. Un administrateur actuel d'entreprise ou de compte de dépôt peut envoyer un courriel à tprclient@tprmb.ca pour demander des changements.

21. Peut-on mettre en place un « super utilisateur » ayant accès à tous nos comptes et à tout ce qui se trouve sur le profil ou dans l'espace de travail de chacun des utilisateurs?

Non, aucune de nos applications ne permet de mettre en place un « super utilisateur ». Les administrateurs de compte de dépôt et d'entreprise ont des permissions spéciales qui leur permettent de surveiller les listes d'utilisateurs ou les comptes de l'entreprise. Les renseignements qui se trouvent sur le profil ou l'espace de travail d'un utilisateur ne sont consultables que par celui-ci.

22. Comment dois-je m'y prendre pour ajouter ou supprimer un accès d'utilisateur aux applications de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments ou pour changer nos profils d'utilisateur et nos questions de sécurité?

Utilisez la [Formule de demandes des clients](#) pour mettre à jour les utilisateurs ou leurs profils.

23. Comment puis-je ajouter ou supprimer des noms d'utilisateurs de notre compte de dépôt du Bureau des titres fonciers?

Votre administrateur du compte de dépôt du Bureau des titres fonciers peut ajouter ou supprimer des noms d'utilisateurs par l'intermédiaire de notre service Web « Documents en ligne ».

24. La question de sécurité est-elle utilisée pour toute l'entreprise ou pour chaque utilisateur individuel?

Les questions de sécurité et leurs réponses devraient être uniques pour chaque utilisateur individuel. On pourrait vous demander de répondre à votre question de sécurité si vous communiquez avec l'Office d'enregistrement des titres et des instruments pour obtenir de l'assistance.

25. Puis-je avoir un seul identificateur d'utilisateur pour tous les services en ligne de l'Office d'enregistrement? Puis-je utiliser le même identificateur d'utilisateur pour travailler pour le compte de plusieurs entreprises?

Vous pouvez utiliser le même identificateur d'utilisateur pour tous les services en ligne de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments (enregistrement électronique, Titres en ligne, Documents en ligne, Plans d'arpentage en ligne, Soumission de dépôt de plan et Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels) pour le compte d'une seule entreprise. Si vous travaillez pour le compte de plusieurs entreprises, vous aurez besoin d'un identificateur d'utilisateur distinct pour chacune d'elles.

26. Sommes-nous tenus de garder un fonds de caisse dans notre compte de dépôt du bureau des titres fonciers?

Non, mais si vous n'avez pas de fonds dans le compte de dépôt du bureau des titres fonciers, vous devrez en fournir avec la demande de service ou l'enregistrement. Si vous ne gardez pas de fonds de caisse, vous devrez peut-être aussi ajouter des fonds à votre compte avant de pouvoir effectuer des transactions par l'intermédiaire des services en ligne de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments.

27. Quel montant de fonds de caisse recommandez-vous que nous gardions dans notre compte de dépôt du bureau des titres fonciers?

Nous ne pouvons pas vous recommander de garder un montant précis de fonds de caisse. Il appartient à chaque entreprise de déterminer le montant suffisant.

28. Comment puis-je approvisionner mon compte de dépôt du Bureau des titres fonciers?

Vous pouvez ajouter des fonds à votre compte en espèces, par chèque, par carte de débit ou en utilisant notre service de réapprovisionnement.

29. Que se passe-t-il si un chèque, un virement électronique de fonds ou un réapprovisionnement est refusé pour insuffisance de provision?

Si cela se produit, un membre du personnel de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments vous informera et les fonds seront annulés dans votre compte. Si les fonds ont été utilisés pour une autre transaction, votre compte affichera un découvert. Le montant du chèque sans provision et les frais additionnels, le cas échéant, devront être remis à notre bureau. Vous recevrez également un reçu électronique détaillant l'insuffisance de fonds.

30. Si j'envoie une demande d'enregistrement d'une série en format papier accompagnée d'un paiement, mais que celui-ci est insuffisant, est-ce que ma série sera quand même enregistrée?

Nous enregistrerons votre série s'il y a suffisamment d'argent dans votre compte de dépôt du bureau des titres fonciers pour combler la différence. S'il n'y a pas assez d'argent dans votre compte, la série ne sera pas enregistrée et nous vous la retournerons.

31. À quel moment un chèque fourni avec une demande d'enregistrement de documents papier ou de service est-il déposé sur le compte de dépôt du bureau des titres fonciers?

Le chèque est déposé sur le compte avant le retrait de n'importe quels frais.

32. Dans quel délai les chèques à usage général sont-ils appliqués au compte?

Les chèques à usage général (destinés, par exemple, à réapprovisionner un compte) sont déposés le plus rapidement possible, en général le jour même de leur réception.

33. Dans quel délai les reçus de transaction sont-ils fournis?

Chaque fois que vous effectuez une transaction par l'intermédiaire de votre compte de dépôt du bureau des titres fonciers, un reçu électronique est envoyé par courriel à votre administrateur de compte à la fin de chaque jour ouvrable.

34. Puis-je consulter à tout moment le relevé de notre compte de dépôt du bureau des titres fonciers?

Lorsqu'ils créent le compte de dépôt du bureau des titres fonciers pour leur firme, les administrateurs de compte peuvent choisir de recevoir les relevés hebdomadairement ou mensuellement. Ceux-ci sont envoyés par courriel. Votre administrateur de compte peut aussi consulter les relevés en ligne à tout moment.

35. Pouvons-nous exporter un relevé quotidien des transactions effectuées sur notre compte à des fins de recouvrement des coûts?

Oui, les administrateurs de compte de dépôt peuvent télécharger les relevés de compte à tout moment en ouvrant une session sur Documents en ligne. Les relevés sont disponibles en format HTML ou TSV (texte ou Excel).

36. Quels renseignements apparaissent sur mon relevé de compte?

Votre relevé de compte standard (consultation en ligne et courriel) contiendra les renseignements suivants :

- Numéro de compte
- Date de transaction
- Numéro de firme
- Numéro de reçu
- Renseignements sur la transaction
- Numéro de dossier
- Numéro d'enregistrement, de service ou de chèque
- Type de transaction
- Juste valeur marchande
- Bureau des titres fonciers dans lequel la transaction a été traitée
- Montant du débit et du crédit
- Solde du compte

Pour voir d'autres renseignements, y compris une liste des **achats effectués par chaque identificateur d'utilisateur**, vous pouvez télécharger votre relevé en ligne en format .TSV (Excel).

Remboursements

37. Si je fournis plus de fonds que nécessaire pour payer un service ou un enregistrement, que devient l'argent supplémentaire?

Tous les fonds sont déposés sur votre compte de dépôt du bureau des titres fonciers, puis retirés pour payer vos services et vos enregistrements. Tout l'argent non utilisé reste dans votre compte de dépôt.

38. Comment puis-je demander le remboursement de l'argent qui se trouve sur notre compte de dépôt du bureau des titres fonciers?

Vous pouvez enregistrer un document de demande/transmission pour demander le remboursement de l'argent qui se trouve sur votre compte de dépôt. Veuillez noter que le montant minimum des demandes de remboursement est fixé à 100 \$, sauf si vous fermez le compte.

39. Qui peut signer une demande/transmission visant un remboursement et dois-je enregistrer le document original?

La demande de remboursement peut être signée par un avocat, par l'administrateur du compte de dépôt du bureau des titres fonciers ou par leurs remplaçants. Le document original portant la signature originale doit être envoyé aux fins d'enregistrement, accompagné d'une Demande détaillée d'enregistrement.

40. Combien de temps faut-il à l'Office d'enregistrement des titres et des instruments pour traiter ma demande de remboursement?

Les remboursements sont traités dans un délai d'un à deux jours ouvrables et vous serez fournis dans un délai de cinq à dix jours ouvrables.

41. Pourquoi l'Office d'enregistrement des titres et des instruments a-t-il établi ces politiques de remboursement?

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles nous imposons de strictes exigences en matière de remboursement :

- a. Les rejets sont rares et, lorsqu'ils se produisent, une nouvelle demande d'enregistrement est généralement envoyée à l'Office d'enregistrement des titres et des instruments peu de temps après.
- b. Les trop-perçus et les remboursements sont très nombreux et leur traitement est coûteux en temps et en argent.
- c. La Société du Barreau du Manitoba appuie l'usage obligatoire des comptes de dépôt, car cela facilite les vérifications. Pour tout renseignement sur les exigences en matière de vérification de la Société du Barreau du Manitoba, veuillez consulter [le site Web](#) de la Société.

Rapport de dossier de client

42. Qu'est-ce qu'un rapport de dossier de client?

Un rapport de dossier de client est un résumé de toutes les transactions traitées par l'intermédiaire de votre compte de dépôt du bureau des titres fonciers avec le même numéro de dossier avant l'acceptation ou le rejet d'une série.

43. Comment puis-je garantir qu'une recherche ou un enregistrement apparaîtra sur le même rapport de dossier de client?

Vous devez faire trois choses :

- d. Utiliser votre compte de dépôt du bureau des titres fonciers : seules les recherches effectuées avec votre compte de dépôt du bureau des titres fonciers apparaîtront sur le rapport de dossier de client.
- e. Utiliser le même numéro de dossier : les activités effectuées avec le même numéro de dossier apparaîtront sur le même rapport de dossier de client.
- f. Faire toutes les soumissions avant l'acceptation ou le rejet de la série : les rapports de dossier de client sont créés lorsque l'une de ces choses se produit.

44. Si une série présente des écarts (excédent ou déficit) et que je dépose de l'argent après l'acceptation ou le rejet de la série, un autre rapport de dossier de client est-il créé?

Un rapport de dossier de client n'est créé que lorsqu'une série est acceptée ou rejetée. Un dépôt ne crée pas par lui-même un rapport de dossier de client.

45. Où le rapport de dossier de client est-il envoyé?

Les rapports de dossier de client sont envoyés par courriel à l'administrateur de compte de votre firme.

46. Les rapports de dossier de client sont-ils accessibles en ligne?

Non, les rapports de dossier de client ne sont pas accessibles en ligne.

Demande détaillée d'enregistrement

47. Est-ce qu'on nous imposera des frais de rejet si la Demande détaillée d'enregistrement n'est pas remplie correctement?

Non. Si la Demande détaillée d'enregistrement n'est pas remplie correctement, elle sera retournée avant l'enregistrement, ainsi que tous les documents et paiements connexes, et aucuns frais de rejet ne seront imposés.